

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

La mairie de Libreville en guerre ouverte contre les occupants anarchiques !

LE délégué général Judes Ibrahim Rapontchombo annonce le démarrage imminent d'une opération visant à restaurer l'image de la capitale gabonaise.

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

CETTE fois sera-t-elle la bonne ? La question n'est sans doute pas anodine dans la mesure où la quasi-totalité des dirigeants qui se sont succédé à la mairie de Libreville ont presque échoué à mettre de l'ordre dans l'occupation du domaine communal. De même, les opérations initiées par l'Hôtel de Ville en vue d'améliorer le cadre général de vie des citoyens, souvent à grand renfort médiatique, se sont jusque-là heurtées à des résistances, à des comportements inciviques et même à des complicités avec certains agents municipaux toujours en train de marquer des buts contre leur camp.

Ainsi, en dehors du centre-ville et de quelques quartiers résidentiels qui présentent un visage plus avenant, Libreville, dans son immense majorité, baigne dans une telle insalubrité que beaucoup en sont à se demander pourquoi a-t-on laissé la ville autant se dégrader au fil des années.

Occupations anarchiques, orientation des eaux usées sur la voie publique, dépôts des déchets ménagers et industriels, abandon de véhicules, d'épaves et d'autres encombrants, difficulté de bien stationner sur les accotements, blocage d'irrigation des eaux, entraînant de facto la destruction de la chaussée : la liste des actes répréhensibles commis au quotidien par les Librevillois



Photo: BOTOUNOUJ L'Union

Trottoir complètement occupé par les vendeurs ambulants dans les environs de l'échangeur des Charbonnages.

n'est pas exhaustive. Elle révèle la profondeur d'un mal devenu chronique et dont le remède est à rechercher par tous, pour le bien de tous.

Délégué général en charge de la gestion de la commune de Libreville, le général Judes Ibrahim Rapontchombo, qui invite "chacun d'entre nous à plus d'implication dans la notion de citoyenneté et de préservation de notre environnement", pense en effet que les choses ne doivent pas demeurer en l'état. Dans une communication relayée depuis

hier sur les réseaux sociaux, il annonce le démarrage imminent d'une opération visant à libérer l'espace communal des occupations anarchiques.

A commencer par les commerçants non-autorisés qui ont investi carrefours et trottoirs dans la ville, au point où les piétons sont souvent obligés, à leurs risques et périls, de se disputer la chaussée avec les automobilistes. Ce constat est particulièrement visible au carrefour des Charbonnages où les vendeurs de friperie et de vivres sont devenus les

maîtres des lieux.

Sont aussi concernés par la communication du délégué général, toutes les extensions de propriétés de riverains qui érigent box, salons de beauté, kiosques, bars et autres commerces sur des emplacements en dehors de leurs concessions. La municipalité entend également faire respecter les heures de dépôt des déchets dans les bacs à ordures, c'est-à-dire de 18 à 21 heures. Et s'assurer du dépôt de ces ordures dans les emballages appropriés vers les points de collecte prévus

à cet effet.

Si l'on peut se féliciter de la volonté et de la détermination qui animent le maire-militaire en vue de restaurer l'espace public communal, il n'est pas sans objet de mentionner certaines pesanteurs qui ont souvent émaillé les précédentes opérations qui ne sont jamais allées bien loin. Au nombre de ces contraintes, la question d'une logistique appropriée pour extraire certaines épaves de véhicules ou d'engins au gabarit volumineux. Même s'il est vrai qu'à ce niveau, les autorités municipales pourront compter sur les moyens du Génie militaire. Le plus difficile pourrait cependant se trouver au niveau de la libération de certains espaces sur lesquels des individus proches de l'ancien régime ont anarchiquement érigé des propriétés.

Beaucoup espèrent donc que la main du général-maire, qui entend ici s'appuyer sur les moyens que lui confère la loi, ne tremblera pas pour mettre les récalcitrants devant leurs responsabilités.

Contrepoint

Respect de la réglementation

ON
Libreville/Gabon

EN annonçant l'opération de restauration de l'espace communal "dans les tout prochains jours", le délégué général chargé de la gestion de la commune de Libreville ne voudrait pas faire les choses à

moitié ou au hasard. Il entend s'appuyer sur les moyens que lui confèrent les textes en vigueur. Il s'agit d'abord de la loi 13/2003 du 17 février 2005 portant protection du patrimoine routier national et celle du 7/2014 du 1er août 2014 portant protection de l'environnement.

Il y a ensuite les arrêtés 310/2004

du 22 octobre 2004 complétant l'arrêté 1/2000 du 1er février 2000 portant règlement sanitaire d'hygiène et de salubrité publique pour la commune de Libreville.

Et, enfin, l'arrêté 461 du 28 septembre 2022 réglementant la gestion et le dépôt des déchets ménagers dans la commune de

Libreville.

Le but de l'opération à venir, souligne le général Judes Ibrahim Rapontchombo, est de faire respecter la réglementation qui existe pourtant. Mais qui était jusque-là malmenée aussi bien par ceux qui étaient censés la faire appliquer que les usagers de la commune de Libreville.